L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS,
DIMANCHE, 19 FEVRIER 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procédé du soufre—Larrieu & Mandot.—Etablissement de teinture et de dégraissage à vapeur de Bontemps, 184 1/2 rue Poydras et 64 Royale. 19 fév—1f

A. B. Phillips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $50 à $30,000. 29 déc—6m

UN Monsieur—Désirerait prendre logement et pension dans une famille privée. S'adresser S. P., au bureau de l'ABEILLE. 19 fév—3f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

A LOUER.

A LOUER—Bon emplacement pour grocerie, avec installations, coin St Philippe et Villeré. S'adresser au No 202 rue Nord Remparts. 12 fév—7f

A LOUER—La maison No 37 1/2 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A VENDRE.

A VENDRE.—Pour cause de maladie, le café (tel room) si bien connu sous le nom de "Grutli," Otto Steffan, 79 Passage de la Bourse. 19 fév—1f

A VENDRE pour cause de départ.—Un café des mieux connus, bien achalandé et situé dans la partie la plus centrale de la ville. Aussi, la propriété dans laquelle le café est établi depuis quarante ans. Grandes facilités de paiement. S'adresser sur les lieux, à Jean Peyregne, 125 et 127 rue Remparts, coin Toulouse. 17 fév—1 m.

GROCERIE ET BAR—A vendre pour cause de départ: faisant de bonnes affaires. S'adresser sur les lieux, 339 rue Bourgogne, coin Kerlerec. Si pas vendue d'ici à la fin du mois, sera vendue à l'encan. 15 fév—1 sem

A VENDRE—10,000 livres de droit, de médecine et autres, nouveaux et d'occasion, en différentes langues, à la librairie de Goldthwaite, 2 et 42 Passage de la Bourse—à bon marché. On achète des livres. 15 fév—1 sem

A VENDRE—Pour cause de départ deux magasins faisant de bonnes affaires. S'adresser à T. P. BOSCHER, 211 South Remparts. 11 fév—2 sem

GROCERIE dans bonne localité. S'adresser 85 Bienville. 2 fév—1m

A VENDRE — Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. C. Ahern vs ses créanciers—No 23,209—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Wm. C. Ahern, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le LUNDI 12me jour de mars 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Louque, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 6 février 1888.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 fév—11,18,25—mars 3,10

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Samuel Cragin vs. ses créanciers—No 23,090—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Samuel Cragin soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses dits créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul A. Fourchy, notaire en cette ville, le LUNDI 27me jour de février 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Perry Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans 23 janvier 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 jan—27 fév 11 27

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard F. Markey vs ses créanciers—No 23,057—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard F. Markey soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory notaire en cette ville, SAMEDI, 25me jour de février 1888, à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. E. Moise, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-G
18 jan—18—3 25 fév.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,307—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Caroline Müller, tutrice naturelle-administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 fév—16 21 25

Succession de Jane E. Rice, veuve de Rufus Edwards.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 21,801—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Rice, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 fév—13 15 19

Succession de Daniel Habersich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,033 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Myers, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 fév—11 15 19

Succession de Jacob Wild.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,009—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Annie Wild, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 fév—11.15.19

Succession de Mme Emelia Plentge, Veuve de Jules Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,472—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Beckering, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 fév—14 18 23.

Succession de Alexander W. Hodge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 22,701—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Samuel M. Delaho, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 fév—14 18 23

Succession de Mlle Mary Todd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,803—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Samuel G. Vogh, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 fév—18 23 26.

Succession de Mme Mary Ann Durmeyer, femme de Christian Durmeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,30[illegible]—Division B—Attendu que Christian Durmeyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Ann Durmeyer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 fév—18 23 26

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Trimestriel,
A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 MARS 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$300,000, soit	$300,000
1	Lot de	100,000,	100,000
1	Lot de	50,000,	50,000
1	Lot de	25,000,	25,000
2	Lots de	10,000,	20,000
5	Lots de	5,000,	25,000
25	Lots de	1,000,	25,000
100	Lots de	500,	50,000
200	Lots de	300,	60,000
500	Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100,	100,000

3,136 Lots se montant à....$1,055,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits, dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis C. Jacob vs Veuve François Menies.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,990.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Trois certains terrains avec améliorations s'y trouvant, situés dans le cinquième district de cette ville, carré borné par les rues Newton, Decatur, Vallette et Verret, désignés par les numéros un, deux et trois, sur un plan de A. de Armas, en date du 5 mai 1871, annexé à l'acte d'acquisition desdits terrains, par la défenderesse de Pierre Dussau, pardevant W. H. Seymour, notaire, le 24 février 1883; lesquels terrains mesurent d'après le dit plan comme suit: Les terrains numéros un et deux, chacun vingt-six pieds de façade rue Newton, sur cent pieds de profondeur. Le terrain No trois forme l'angle des rues Newton et Vallette et mesure vingt-six pieds deux pouces et cinq lignes de façade rue Newton, sur une profondeur de cent pieds sur la ligne le séparant du lot numéro deux; cent pieds sept pouces de façade rue Vallette, et dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière. Propriétés acquises par la défenderesse de Pierre Dussau, par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 24 février 1883.

2o Trois certains terrains avec améliorations s'y trouvant dans les mêmes district et ilet que ceux précédemment mentionnés et désignés par les numéros quatre, cinq, six, du dit carré et mesurant comme suit:

Le terrain numéro quatre, trente pieds deux pouces et deux lignes de façade rue Vallette sur une profondeur de soixante-neuf pieds sept pouces et quatre lignes du côté du terrain numéro trois et soixante-sept pieds et quatre lignes sur le côté du lot numero cinq et trente pieds sur la ligne du fond; le terrain numéro cinq mesure trente pieds deux pouces et une ligne de façade rue Vallette, trente pieds sur l'arrière ligne, sur une profondeur de soixante-sept pieds et quatre lignes du côté du terrain numéro quatre; et soixante-un pieds dix pouces et cinq lignes du côté du terrain numéro six. Le terrain numéro six mesure trente pieds deux pouces et une ligne de façade, rue Vallette, trente pieds sur l'arrière ligne, sur une profondeur de soixante-un pieds dix pouces et cinq lignes, du côté du terrain numéro cinq; et cinquante-neuf pieds trois pouces et dix lignes du côté du terrain numéro sept. Acquis par la défenderesse de Frank Ferdinand de Fuentes, par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 15 mai 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4. 11 18. 25—mars 3 6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. H. Carter et autres vs. Madeline Farrell et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 11,408—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Coliseé, Huitième et Harmonie; lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent soixante-quatre pieds de face à la rue Chestnut, sur cent vingt-sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Henry Moelhausen, architecte, daté le 4 mai 1844, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme étant la propriété de William H. Finnegan, un des défendeurs dans la dite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 fév—15 23 29—7 14 17 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Andrew Stein vs Jacob Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,956—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et trouvant dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Marais, Féliciana et Urquhart, désigné par le numéro C, conformément à un plan fait par C. Boudousquie, architecte et déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire; le dit lot mesure trente un pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de cent deux pieds dix pouces et six lignes.

Acquis par Jacob Burger de Andrew Silverhagel, par acte passé le 1er jour de mai 1873 pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau de transfert livre 100 folio 739.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
19 jan—19 26—fév 2 9 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 22,941—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, formant autrefois partie de la paroisse Jefferson, en cet Etat, formant une partie de l'ilet borné par les rues St-David, Edmond et Green et l'avenue Henry Clay, désigné par le No 96 sur un plan dressé par Nynegger le 24 janvier 1854 et déposé comme plan No 4 dans le livre des plans de A. Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "D" sur un plan annexé à un acte de vente de John Kruttschnidt à Charles H. Shute, passé pardevant James Fahey, notaire, en cette ville, le 20 octobre A. D. 1869, et mesure cent quatre-neuf pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Edmond sur une profondeur de cent quarante sept pieds, entre lignes parallèles et égales et de face à la rue Greene et forme l'encoignure.

Acquis par le défendeur de Charles D. Stuteant par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 25 novembre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 jan | 24 31—fév 7 15 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Magnard vs. Antoine Bouaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,853—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dumaine, Royale et Ste. Anne, lequel dit lot mesure soixante-un pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de soixante pieds neuf pouces de face à la dite rue Bourbon, ensemble avec toutes les bâtisses améliorations, droits, voies et privilèges qui appartiennent au dit lot de terre, sans exception.

Acquis par le défendeur de J. B. Socola, conformément à un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 12 mai 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
25 janv—25 fév 1 8 15 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Abraham Kory vs Mme Catherine ou Katarina Kathman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,035—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial-Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Marais, Douane et Tremé, désigné par le numéro dix de l'ilet, vingt six et mesurant au pied américain, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de front à la rue Bienville sur une profondeur de cent dix-neuf pieds, entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse de Louis Imholt, conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire, le 5 avril 1875, enregistré au bureau de transfert livre 103 folio 742.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
25 jan—28—fév 4,11,18,25,29

ANNONCE JUDICIARE.

William N. Grunewald vs Joseph Patzelt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,687.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désignés par les numéros Treize, Quatorze et Quinze sur un plan dressé par A. de Young, voyer, le 3 janvier 1863, déposé en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire; lesdits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot numéro treize mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds entre lignes parallèles, étant borné sur le côté plus près de la rue Douane par le lot quatorze et sur le côté le plus près de la rue Canal par une allée de dix pieds de largeur, et dans le fond par une autre allée de onze pieds huit pouces et quatre lignes de largeur.

Le lot numéro quatorze mesure trente-un pieds quatre pouces de face sur la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante trois pieds, et le lot numéro quinze mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds, étant borné sur le côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur, et les lots quatorze et quinze sont aussi bornés dans le fond par la susdite allée de onze pieds huit pouces quatre lignes de largeur.

Acquis par le défendeur de Rudolphe Godefroy, conformément à un acte passé pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire le 21 juillet 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—25—fév 1 8 15 23 25

ASSURANCES

Trentième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau: No 188 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1887:

Sur les risques d'incendie	$540,260 84	
Sur les risques de rivière	39,003 37	
Sur les risques de mer	49,744 07	
	$629,008 28	
A ajouter: Primes non acquises en 1886	100,539 42	$729,547 70
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		30,075 96
		$759,623 66
A déduire:		
Pertes sur les risques d'incendie	$344,012 04	
Pertes sur les risques de mer	28,988 52	
Pertes sur les risques de rivière	35,932 86	
	$408,933 42	
Taxes	7,354 74	
Primes remboursées	107,200 32	
Commissions	84,463 99	
Réassurances	27,421 43	
Loyer	2,100 00	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, annonces, salaires et autres dépenses	45,753 55	$683,227 45
		$76,396 21
A déduire: Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1887		12,500 00
		$63,896 21

—ACTIF.—

Billets sur hypothèques	16,650 00
Billets sur nantissement	55,971 79
Effets pour primes	18,524 69
Billets à recevoir sur demande	12,259 16
Actions de la banque de l'Union et autres actions	4,983 84
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,018 [illegible]
Biens fonciers	22,271 04
Primes en voie de perception	154 958 0[illegible]
En caisse	25,229 55
Total de l'actif	$313,896 21

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1887	80,896 21
Montant des pertes non payées	38,103 89
	$369,000 10

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 30 janvier 1888.
ALPHONSE PHILIPS, notaire.
31 jan—30 fours

COMPAGNIE D'ASSURANCES
MECHANICS AND TRADERS
No. 14 rue Carondelet.

Dix-huitième état de situation annuel

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1887.

Primes d'incendie	$194,521 36	
Primes de rivières	23,600 89	
Primes maritimes	6,880 65	
Primes non acquises, 31 décembre, 1886	73,616 52	$302,6[illegible] 52
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1887	$78,737 07	
Primes remboursées	20,336 28	
Réassurances	22,068 48	
Commissions	21,870 08	143,011 91
Primes nettes acquises		$159,661 61
A ajouter intérêt, profits et pertes		56,429 48
Total recettes		$216,097 09
Moins:		
Pertes d'incendies payées	$112,048 65	
Pertes de rivières payées	9,481 82	
Pertes maritimes payées	2,345 76	
Pertes non ajustées ou non échues	19,775 11	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	34,525 54	178,176 88
Profits nets		$37,920 21

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$243,045 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	135,900 00
Actions de banques et autres	136,175 00
Billets à ordre	26,711 12
Argent comptant	7,005 63
Propriétés foncières	41,464 51
Primes en voie de collection	32,779 26
	$623,080 52

PASSIF.

Capital-actions	$375,000 00
Réserve pour primes non acquises	78,737 07
Réservé pour pertes non payées, 1887	19,775 11
Réservé pour pertes non payées des années précédentes	2,2[illegible]4 35
Dividendes non payés	21,659 00
Surplus	125,693 99
	$623,080 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 17me jour de janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Nous, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances Mechanics and Traders, certifions par les présentes que nous avons examiné l'actif de la dite compagnie et que nous en avons jugé l'évaluation, comme ci-dessus, vraie et correcte.
ROB'T. MAXWELL, Chairman,
G. W. SENTELL,
P. G. GIBERT,
FRED K WING.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 16 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1887), CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital de la Compagnie.

DIRECTEURS.

J. A. Braselman,	Robt. Maxwell,
P. J. Cockburn,	Simon E. Marx,
H. T. Cottam,	F. J. Odendahl,
Lloyd R. Coleman,	Wm. A. Phelps,
O. Elmer,	G. W. Sentell,
J. M. Frankenbush,	A. M. Silbernagel,
Walter G. Flower,	W. B. Thompson,
P. G. Gibert,	Jos. Vignes,
Chas. Holloway,	A. Xiques,
C. Hernandez,	J. M. Walsh,
N. Landry,	T. S. Waterman,
I. L. Lyons,	Frederick Wing,
A. G. Lobdell,	W. Y. West,
Colonel T. L. Macon,	W. G. Wheeler,
J. A. C. Wadsworth,	P. Werlein.

20 jan—1m

CONSULAT DE FRANCE

A

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er février 1888.

Liste de publication.

Audignon Joseph	Henry Pierre et Flavien
Andirac Mme Marie	Humbert Hippolyte.
Balès Pierre	Junca Etienne
Boissier Paul	Lejeune François Joseph
Brun Jean	Levy Emmanuel
Camaillo August Ernest	Lafont Jean
Carol Justin	Logardé François
Castaing (Htes Pyrénées)	Magenat ou Magerat Emile
Cazalès Evariste	Mathieu Pierre
Cazells Léontine et Onésime	Paillo Jules Marius
Castinel Louis	Pigné Vve née Ségné
Dangerot	Rivoire Charles
Danibielle Pascal	Rubiolle Aimée Augustide
Dubernard les époux	Savournin Antoine
Ernst Joseph les époux	Ségné Vve Marcel née Bergeron
Eckert natif de Cernay	Tourte M. les époux.
Félon Clément	
Félon Delle E.	
Frère Théophile	

LETTRES.

Aimé Vve Ste Anne	St Jeouriat Dr en médecine
Brohon Charles	Hancart Clodomir
Courpuleau Mme Louise	Luquet Charles

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er février 1888.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAO

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Otto F. Briede vs. ses créanciers—No 23,021—Ordre de Cour. — Que la cession des biens du pétitionnaire, Otto F. Briede, soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau, No. 6 rue Carondelet, en cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. C. Gordon, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 12 janvier 1888.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
J[illegible] —31 au 18 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. M. Hennen

No 22,859—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriété de Commerce de Valeur sur la rue Royale, entre Douane et Bienville.

Banc dans la First Presbyterian Church et Terres dans la paroisse Tangipahoa, Lne.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. FREDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—LUNDI, 12 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre le Commercial alley et la rue Gravier, sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 7 février 1888 et rendu dans la succession ci-dessus nommée, la propriété suivante, à savoir—

1. Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 35 borné par les rues Royale, Bienville, Douane et Passage de la Bourse; le dit lot est désigné par le No 2 sur un plan du dit ilet et mesure 30 pieds de face à la rue Royale, mesure française, et 118 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; une bâtisse spacieuse en briques, à trois étages, portant le No 32 de la rue Royale, avec le bail et les billets pour loyer qui seront dus après le jour de la vente.

2. Le banc No 135 dans la Première Eglise Presbytérienne, située sur le Parc Lafayette, avec tous les droits et sujet à tous les devoirs des détenteurs de bancs dans la dite église d'après la charte.

3. La section de terre sur laquelle Alfred Hennen, décédé, résidait anciennement étant la droite du Moses Moore head right, contenant six cent quarante-deux et 32 100 acres, plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, laquelle terre est traversée par le Chapeau Pela creek, désignée comme section 18 sur la carte du township 5, sud du range 9, à l'est de la base du Meridian Land District, à l'est de l'Ile de la Nouvelle-Orléans, à l'ouest de la Rivière aux Perles, excepté quatre acres autour du cimetière sous une forme carrée.

4. La moitié de l'ouest du quart du sud-ouest, et la moitié de l'ouest du quart du sud-ouest du quart du nord-est, du quart du sud-ouest, de la section 17, township 5 sud, du range 9 est, et dans le même district et touchant la section 18 ci-dessus décrite à l'est, contenant deux cent et 9-100 d'acres, plus ou moins.

5. La moitié du quart nord-est et le quart sud-est du quart sud-est de la section 13, township 5 sud, range 8 est, contenant cent trente six 82/100 acres, plus ou moins, et touchant du côté ouest à la section 18 premièrement décrite.

6. Le quart sud-ouest du quart sud-est, et le quart sud-ouest de la section 7 sud, du range 9 est; la dite portion du quart sud-ouest de la section 7, contenant cent trois 19/100 acres, plus ou moins, faisant en tout, par la réunion des deux morceaux de terre, cent quarante-quatre et 37/100 acres plus ou moins, et touchant au nord à la section 18 premièrement décrite.

7. Le morceau de terre nord de celui ci-dessus que traverse le Chapeau Pela, connu comme la concession faite par les Etats-Unis à William Cooper, marqué No 37 sur la carte du township 5 sud, du range 8 est, de la base du méridien contenant six cent seize 40/100 acres plus ou moins.

8. Le quart sud-est du quart nord-est de la section 2, township 5 sud, du range 8 est, contenant trente-cinq et 19/100 d'acres, et une portion de terre triangulaire située entre la portion et section 37 ci-dessus décrite et touchant la section 37, contenant treize et 27/100 d'acres plus ou moins, réunissant en tout quarante-sept et 46/100 d'acres plus ou moins, aussi les meubles décrits dans l'inventaire pris par John W. Addison, notaire.

Termes et Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1888 en sus du prix d'adjudication.
Actes de vente aux frais des acquéreurs.
9 fév—9 11 18 25—mars 3 10 12.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage dans le Sixième District.

Succession de Emelin Arceneaux, veuve de Joseph Arceneaux.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 22 863.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet,—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. Voorhies, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 31 janvier, 1888, Dossier No 22 863, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jersey, Tchoupitoulas, [illegible] et l'avenue Napoléon, et mesurant 29 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 100 pieds et conformément à un plan fait par Stewart & Hoffman, voyers, en date du — février, 1888.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, au frais de l'acquéreur y compris les taxes dues en 1888.
5 fév—5,12,19,26—mars 4.10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 22 684.

A des conditions libérales—A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur,—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. Dossier No 22 684, un daté le 16 janvier 1888, et un daté le 10 février 1888 dans l'affaire de la succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédée, et autres parties intéressées, à l'enchère publique, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Rousseau et St Thomas, et mesurant 44 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur de 63 pieds de face à la rue Rousseau, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, au pied américain, et formant l'encoignure des rues Adèle et Rousseau, et fait partie du lot original 4 sur un plan par le voyer de ville daté 11 novembre 1830 et déposé au bureau de C. R. Stringer, ancien notaire, et d'après un plan de John F. Braun, voyer, daté avril 1884 et déposé à l'endroit de la vente.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises et servant de magasin et de résidence et connu comme le No 69 de la rue Rousseau.

Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Adèle et St André, dans le même district et ilet ci-dessus décrit et attenant à la même désignée comme lot No 2 et mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas (ou Levée) sur une profondeur de 124 pieds, 3 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 3 et 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 1 et 33 pieds 6 pouces de large dans le fond. Les dites mesures sont toutes plus ou moins et d'après un plan fait par Charles Schnauder, voyer, daté mars 1885.

Les améliorations comprennent une résidence et magasin à double corps de logis à deux étages en briques avec deux bâtisses en briques à un étage couvertes en ardoises dans le fond.

—AUSSI—

20 actions du fonds capital du Pelican Insurance Company de $25 chacune sur laquelle $114 89 ont déjà été payés.

Conditions—Pour les actions comptant et pour les propriétés un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurités usuelles; 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir les ventes.

Actes de vente pardevant John Bendernagle, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1888.
12 fév—12 14 19 26—mars 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage double, sur rue Laurel, entre les rues Pleasant et Tolédano.

En termes faciles.

Succession de Thomas Clarke, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 9,990.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Alley, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté le 10 février 1888, Dossier No 9,990 dans l'affaire de la succession de Thomas Clarke et autres parties intéressées, à l'encan, il sera vendu:

Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation (ci devant Jersey), Pleasant, Laurel et Tolédano, désigné comme le No 12 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Laurel, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, tout plus ou moins, d'après un plan dressé par Stewart & Hoffman, voyers, en date du — février 1888.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, rue Laurel.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les garanties usuelles.

Acte de vente pardevant T. Wharton Collins, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1888.

Dix pour cent devront être payés sur les lieux pour lier la vente.
12 fév—12.19.26—mars 4.11.17

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dus sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et n'étant pas conformés aux conditions de vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés, et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC.
Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur. No 202 rue Canal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double Sur la rue Cleveland, (anciennement Gasquet.)

Succession de Susannah O'Brien,
No 22,974—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—

Le Cottage double No 139 rue Gasquet ou Cleveland, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet ou Cleveland, Canal, Derbigny et Roman; le lot est le No 28 et mesure 27 pieds de face sur la dite rue Cleveland, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles;—il y a quelque 9 chambres dans le double corps de logis, 2 citernes, etc., trottoir neuf devant, à proximité du marché, des églises, des écoles et des chemins de fer; un joli site pour de bons locataires.

Conditions—Comptant, 10 pour cent déposé au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Benjamin Ory, notaire public.
19 fév—19 26—mars 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions du Jockey Club.

Succession de Robert Pugh.

No 1,345—Douzième Cour de District Judiciaire de la paroisse Assomption, Etat de la Louisiane.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 3 mars, 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Arthur F. Knobloch, un des juges de la susdite Cour, il sera vendu à l'encan:

Cinq (5) actions du fonds capital du New Louisiana Jockey Club, de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour une valeur de $100 chacune, comme le prouve le certificat No 63, en date du 16 avril 1880.

Conditions—Comptant avant livraison.
12 fév—19,25,26—mars 3

Magasins et résidences —ET— Propriétés à louer.

A l'encan pour clôre les comptes.
A un long crédit! Faible intérêt.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur,—Bureau No. 17 rue Carondelet,—SAMEDI, 3 mars, 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, il sera vendu à l'encan—

1o La résidence en briques à trois étages No 57 rue Esplanade, sur le côté nord, entre les rues Chartres et Royale et touchant à la résidence de M. A. J. Lewis et loué $25 par mois.

2o La résidence en briques à deux étages No 303 rue de Chartres, sur le côté ouest, entre Hôpital et Quartier, un grand terrain et une maison bien finie ayant beaucoup de logements, et louée $20 par mois.

3o Un magasin et résidence en briques à deux étages, No 19 rue St. Louis, sur le côté Nord, entre Chartres et Décatur; le terrain est de 42 x 101, espace pour un grand magasin et entrepôt avec de grands appartements en haut et dans le fond. La possession peut être obtenue en passant l'acte de vente.

4o La rangée de bâtisses en briques à trois étages, Nos 121 à 125 Passage de la Bourse, sur le côté Ouest, entre Conti et St. Louis; le terrain a 50 de face et 82 pieds de fond; le rez-de-chaussée peut être en usage pour de petits Shops, avec plusieurs grands appartements au-dessus, a été occupée plusieurs années par Mme Fisher et est louée à $15 par mois.

5o Le cottage en bois à deux étages, sur le Nouveau Chemin Coquille, rue Delord, entre Locust et Magnolia; le lot est le No 7 et traverse et fait face à la rue Euphrosine, est près du pont Magnolia et du dépôt du chemin de fer Jackson et rapporte $8 par mois.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant le reste à crédit de 1, 2 et 3 ans, avec intérêt seulement 6 pour cent par an courant, privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1888. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.
18 fév—18 25 26—mars 3

Propriété améliorée de choix —ET— Site pour bâtir AVENUE NAPOLEON.

Succession du Dr J. H. Walker.

No 23,030—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 17 mars 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir:

Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Coliseé et Perrier, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 5 [illegible] l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles [illegible] 120 pieds de profondeur.

Conditions—[illegible]

Acte de vente pardevant George C. Preot, Esq., notaire.
15 fév—15,25—mars 3.10.17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Franklin, entre Terpsichore et Euterpe.

Succession de la Veuve Mary Chittenden.

No 18,535.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 24 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—

La propriété No 441 rue Sud Franklin, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, White ou Bassin, Euterpe et Terpsichore; le lot est le No 13 et mesure 32 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste sur un crédit de un et deux ans, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, lien de vendeur et hypothèque sur l'objet vendu, et toutes les clauses de garanties usuelles; un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Benjamin Ory, notaire.
25 janv—23—4 11 18 25 fév.

La Résidence "Roselius," Broadway, près de l'avenue St-Charles, avec un grand ilet.

Ayant Jardin et Verger.

Succession de Mme Mary Roselius, femme de P. C. Bonny.

No 18,776—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 1er février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

1o Le "Roselius" Homestead à Greenville, Sixième District de cette ville, comprenant tout l'ilet de terre No 62, borné par les rues Broadway, Chestnut, Felicia et Carrollton, ayant 20 terrains numérotés de 1 à 20 inclusivement, et mesurant ensemble 300 pieds de face sur les rues Broadway et Chestnut, et 240 pieds de face aux rues Felicia et Carrollton.

Les améliorations comprennent une grande et solide résidence en bois à deux étages avec grandes galeries et corridors spacieux, salons doubles, chambre de réception, salle à manger, bibliothèque, caves à vins, office pour les provisions et lieux d'aisance. 8 chambres à coucher, 2 cabinets de toilette et dans l'aile du deuxième étage; chambre à bain, quelques six chambres, cuisine et logements pour domestiques; les immeubles et terrains sont arrangés avec goût, il y a une pelouse, un jardin, un verger avec oranges et autres fruits, raisins, etc. Ceux qui désirent obtenir une jolie et complète demeure suburbaine avec environs agréables, sont invités à visiter cette belle propriété. Des cartes d'entrée peuvent être obtenues des encanteurs.

2o Cinq lots de terre dans le Sixième District, dans l'ilet borné par les rues Broadway, Esther, Chestnut et Wall, désignés comme lots Nos 6 à 10, les lots 6, 7, 8 et 9 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Wall sur 120 pieds de profondeur, et le lot No 10 mesurant 30 pieds de face sur la rue Chestnut sur 120 pieds de profondeur.

Termes.—Un quart ou plus comptant, et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans ou moins, à l'option des acquéreurs, en billets des acheteurs, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement garanti par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses de garanties usuelles ayant trait aux frais d'avocat en cas de procédures, assurance et transfert de police, etc.; les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1888 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Eusebe Bouny, Esq., notaire public.
5 fév—5, 18, 25—3, 10 mars

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Site de Valeur pour Bâtir, Rue Magazine, près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Otto Frederick Theisman.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—JEUDI, 23 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" daté le 9 janvier 1888 Dossier No 22,273, pour le compte de la succession de Otto Frederick Theisman, décédé, à l'encan il sera vendu—

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Septième et Huitième, désigné comme lot "B" et mesure 24 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 109 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans, en paiements égaux, avec 8 0/0 intérêt, du jour de la vente, et toutes clauses de garantie usuelles; l'acquéreur assumera les taxes pour l'année courante de 1888, au-dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 jan—22 31—8 15 25 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cheval, Jumper, Floats, Harnais, etc.

Dans l'affaire de Samuel Picard contre ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No. 22,744.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—MARDI, 28 février 1888, à 11 heures du matin, sur les lieux, coin Delord et Lee Circle, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 30 janvier 1888, je vendrai ce qui suit:

Un cheval.
Un Jumper.
Quatre Floats et divers harnais, etc.
Le tout conformément au memorandum enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
17 fév—17, 23, 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

2 chevaux de trait, 1 voiture, 1 jeu de harnais; aussi, le droit d'occupation et le bail non échu de la bâtisse au coin des rues Girod et Carondelet.

VENTE DE SYNDIC PROVISOIRE.

Dans l'affaire de B. F. Markey vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 2305[illegible].

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—LUNDI, 20 février, 1888 à 10 heures 30 du matin, en face de mon bureau, No 18 rue Bourbon, près de la rue du Canal, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté 16 février, 1888, la propriété ci-après décrite à savoir—

2 chevaux de voiture;
1 voiture;
1 jeu de harnais; aussi,
Le bail non expiré et le droit d'occupation de la bâtisse au coin des rues Girod et Carondelet.
Le tout selon un tableau enregistré.

Conditions—Comptant.
17 fév à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison Cottage d'une Location Rémunératrice,

Dans le Premier District, coin des rues Galvez et Palmyre et la Propriété contiguë rue Galvez.

A l'Encan, à des Conditions faciles.

Succession de Mme Elizabeth Plick, veuve de Louis Hoatte.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E—No 21,453.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, daté du 6 février 1888, je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir:

1o Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Miro, Galvez, Gasquet et Palmyre, désigné par le No 18, et mesure 27 pieds de face à la rue Galvez sur 118 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Palmyre et forme l'encoignure.

2o Un autre terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même ilet, désigné par le No 19, ayant 27 pieds de façade rue Galvez sur 118 pieds 1 pouce de profondeur.

Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets d'acquéreur garantis par hypothèque spéciale, privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les billets avec intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour réaliser la collection et les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888; un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 fév—11 18 25 mars 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence désirable à 2 étages dans le Sixième District, aussi 4 terrains touchant à la propriété ci-dessous.

Succession de Patrick Donnelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,650.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour en date du 30 décembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 272, borné par les rues Foucher, Aline, Chestnut et Camp, désigné par le No 13 et mesurant 31 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

2o Un autre lot de terre dans le même ilet désigné par le No. 11 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

3o Un autre lot de terre dans le même ilet désigné par le No 12, touchant à la rue Chestnut et 31 pieds 3 pouces de face, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même ilet désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant ensemble 62 pieds 6 pouces de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois solidement bâtie à deux étages et double corps de logis, couverte en ardoises, avec huit chambres de chaque côté, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc. Maison retirée de la rue et une cour sur la façade, embellies par des arbres et plantes étant à proximité de plusieurs lignes de chars, marché, écoles, église, etc.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
25 jan—25,28—fév 4 11 18 25

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de Mulets, Floats, Buggy, Harnais, etc.

Dans l'affaire de William C. Ahern vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,209—En vertu d'un ordre de la Cour daté le 10 février 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, aux conditions ci-après, le JEUDI 23 février 1888, à 10.30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Aux Southern Sales Stables, rue Dryades coin S. O de l'Avenue Howard (anciennement Delord)—

18 wagons à coton, 7 mulets, 1 buggy, 1 jumper, 1 lot de harnais, licous, palonniers, traits, prelarts, etc., d'après l'inventaire enliassé dans cette affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 fév—12 17 21 23

21me Etat de Situation Annuel
DE LA
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887:

Primes sur incendie	$183,534 79	
Primes sur mers	3,229 87	
Primes sur rivières	1,189 84	
Totales primes		$187,954 00
A ajouter: Risques non acquises de 1886		37,801 16
Total		$225,755 16
A ajouter Intérêt, profits et pertes	$33,077 66	
Moins appointements et dépenses générales	12,224 12	20,853 54
Fonds de surplus de 1886		19,367 02
Total		$265,975 72
Pertes payées:		
Sur primes d'incendie	$84,478 00	
Sur primes de mers	3,134 64	
Sur primes de rivières	1,756 17	
	$89,372 81	
Compte de réassurances	34,630 77	
Primes remboursées et commissions	45,885 87	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	6,923 77	
		$176,813 22
Total		$89,162 50
Réserve pour:		
Primes non expirées	$37,146 53	
Pertes non payées	12,648 95	
Dividende 5 0/0 déclaré en juillet 1887	10,000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888	10,000 00	
Fonds de surplus de 1887	19,367 02	
	$89,162 50	$89,162 50

ACTIF.

Billets reçus pour primes	64 00
Primes en collection	36,959 53
Prêts sur nantissements	9,850 50
Prêts sur hypothèques	5,925 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons consolidés et Bons à primes de ville	99,815 00
Banques, assurances et autres stocks	20,945 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	69 619 34
Meubles et installations	3,367 75
En caisse et en banque	32,616 58
	$279,162 50

L'exposé ci dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 13e jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de (5) cinq pour cent faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	HERM. CURTIUS,
J. J. WECKERLING,	J. J. LANGLES,
J. HASSINGER,	J. F. MERILH,
P. W. DIELMAN,	JOHN THORN,
J. B. MEYERS,	LOUIS GRUNEWALD,
GEO. H. BRAUGHN,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	W. W. HUCK,
	C. B. FISCHER.

15 jan—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente sans aucune réserve de la vacherie de Jean Viden qui se retire des affaires.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 23 février 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'ancienne vacherie de M. Ferran, sur le Chemin de la Métairie, à l'encoignure de la rue d'Orléans—

31 belles vaches laitières dont une douzaine avec leurs veaux, 4 bons chevaux, 1 taureau, 1 charrette à lait, 1 charrette à provisions (neuve), une cinquantaine de volailles et les ustensiles de la vacherie, etc. La clientèle de 65 à 28 gallons sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Au dessous de $50 comptant et au-dessus 6 mois de crédit en billets tirés et endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
16 fév—

Succession de John Lynch.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,051.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville. — SAMEDI, 17 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 février 1888, la propriété suivante, savoir:—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Girod, aujourd'hui Villeré, St Jean-Baptiste, aujourd'hui Robertson, Port et St. Ferdinand, mesurant à une distance de 77 pieds 6 pouces de l'encoignure de la rue du Port, 29 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur entre lignes parallèles, de 55 pieds 10 pouces; ensemble, une maison en bois ayant trois chambres, un hangar dans la cour, citerne, etc., le tout couvert en ardoises et d'après plan.

Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire.
16 fév—16 25—3 10 17 mars.

Résidence en briques, rue du Canal No 198, entre les rues Dryades et Remparts.

Deux terrains formant l'encoignure des rues Johnson et Canal.

Un grand terrain de prix sur la rue Baronne, entre les rues Julie et Girod.

Succession Dr Armand Mercier—No 15,204—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu, à midi à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

1o Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Commune, Dryades et Remparts; lequel lot mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble, une résidence en briques à étage avec entre-sols et ayant corridors d'entrée, galerie devant, derrière et sur le côté et ayant treize chambres, cour carrelée, hydrant, porte cochère, etc., etc.

2o Deux lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 6 et 7.

Le lot No 6, mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue du Canal, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Johnson.

Le lot No 7 mesure 26 pieds, 4 lignes de face à la rue du Canal, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3o Un terrain vacant de prix, situé dans le même district, renfermé par les rues Baronne, Dryades, Girod et Julie, mesurant 51 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Baronne, sur 96 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur. Lequel lot de terre, étant à une distance de 25 pieds 6 pouces 4 lignes de l'encoignure Girod.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Condition—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1, 2 et 3 ans ou moins à l'option des acheteurs, lesquels billets seront garantis par hypothèque, et portant sept pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait payement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Alphonse Philippe, notaire aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé des acquéreurs.
31 janv—31—fév. 4, 11, 18, 25—mars 3.

Propriété No 31 rue Dauphine, près de la rue du Canal, entre les rues Douane et Bienville.

Maison rue St Pierre No 416.

Succession de Mme veuve Louis Herlé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,879.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 janvier 1888, les propriétés suivantes, savoir:

1o Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bienville et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison de plusieurs chambres, hangars, hydrant, lieux d'aisance etc.

2o Un autre lot de terre situé dans le même district, dans l'ilet renfermé par les rues St. Pierre, Miro, Tonti et [illegible], mesurant 32 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur du côté vers la rue Tonti et 76 pieds 3 pouces 3 lignes du côté vers la rue Miro, et 29 pieds sur la ligne du fond.

Ensemble une maison basse, couverte en ardoises, ayant galerie devant et sur le côté, six chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, etc.

Dans la cour, deux citernes, hangar, poulailler, jardin avec arbres fruitiers et fleurs, cour carrelée, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèque avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant H. Forcelle, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville, payables en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé des acquéreurs.
31 jan—4 11 18 25 fév—3 mars.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Grant.

Propriété de valeur d'un bon rapport.

Quatre résidences à double corps de logis à deux étages.

Coin des rues Clio et Remparts.

En parfait ordre, donnant un bon revenu.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON—Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—LE SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", daté le 31 janvier 1888, Dossier, No. 20,826, pour compte de la succession de John Grant, décédé, il sera vendu à l'encan:

Coin des rues Clio et Remparts.

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Calliope, South Rampart et Dryades, désignés par les Nos 27 et 28 qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun environ 32 pieds de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, plus ou moins.

Le lot No 28 formant le coin des rues Remparts et Clio, le tout d'après un plan à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent quatre résidences en bois à double corps de logis à deux étages et recouvertes en ardoises, connues comme les Nos 357 à 363 rue des Remparts et ayant dans chaque corps de logis 8 chambres avec devant de cheminées en marbre dans les principales chambres, gaz et installations partout, citernes, hangars, lieux d'aisances, etc.; une allée privée au fond pour ces maisons seulement.

Barrière en fer devant, ces maisons sont solidement bâties, ayant une façade élégante, sont en bon état et rapportent chacune $85.00 par mois ou $1020 par an, et peuvent être inspectées avec une carte de l'encanteur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles.

L'acquéreur assumera en plus de son adjudication, les taxes de 1888, et fera un dépôt d'argent de 10 0/0 sur les lieux.

Acte de vente pardevant A. Hero, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 fév—12.19.26—mars 4.11.17

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Vente de Syndic.

Le grand et confortable cottage, élevé de terre, résidence avec cinq lots de terre, au coin des rues Constance et Quatrième.

Charles Van Benthuysen, individuellement, ou comme membre de la raison sociale de Benthuysen & Traneberg, ou le Crescent Jelly Manufacturing Company vs. Ses Créanciers.

No 22,718.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur, Bureaux No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 février 1888, il sera vendu à l'encan:

Cinq lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Washington et Quatrième désignés par les numéros 1 à 5 inclusivement, sur un plan annexé à un acte de vente de J. Seymour à Geo. W. R. Bayley, passé pardevant W. Shannon, ancien notaire, en date du 3 mars 1869, et conformément au dit plan. Les lots mesurent comme suit: Les lots 1 et 2 mesurent ensemble 69 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 130 pieds entre lignes parallèles.

Les lots 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot 4 formant l'encoignure des rues Constance et Quatrième. Le lot No 5 touche au lot ci-dessus dans le fond et mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 129 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage élégante et confortable, avec un rez-de-chaussée bien subdivisé, ayant cinq salons, salle à manger, des chambres à coucher bien aérées, chambre à bain, chambres pour domestiques, bibliothèque et autres chambres, etc.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit avec billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, intérêt payable annuellement.

Les améliorations seront assurées et la police transférée au vendeur, ensemble avec les honoraires d'avocat, et autres clauses usuelles de garantie; dix pour cent seront requis au moment de la vente. L'acquéreur assumera et payera toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 fév—5 11 18 25—mars 3 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

SANS LIMITE
CINQ MAISONS DOUBLES.
Vis-à-vis l'Eglise Ste-Anne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale,—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan publique:

Cinq lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, désignés par les numéros municipaux 280, 282, 284 et 286 rue St-Philippe et 173 rue Roman. Pour mesures correctes et détails voir les plans d'Edgar Pilié, à la Bourse des Encanteurs d'après lesquels plans les propriétés seront vendues.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un et deux ans de crédit par billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, assurance et transfert de police et de toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur payant en sus du montant de son adjudication, les taxes de 1888, est tenu de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Alphonse Philippe, notaires, aux frais de l'acquéreur.
18 fév—

Propriétés de valeur améliorées dans les Premier et Troisième Districts.

Succession de Mme Julia Corrigan, femme de Thomas McDonough.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 22,302.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 15 février 1888, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", la propriété décrite ci-après pour le compte de la dite succession:

1o Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 548, anciennement ilet No 35, borné par les rues St. Antoine, Bourbon, Urquhart et Villeré; le dit lot est désigné par le No 11 sur un plan dressé par J. Pilié, 21 avril 1836, et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire, comme No 9 du livre de plans No 1; le dit lot mesure, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Les améliorations connues par le No municipal 107 rue St Antoine, comprennent une maison en bois à double corps de logis à un étage, retirée de la rue, avec quelque deux chambres et cabinets, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc.

2o Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 158, borné par les rues Union, Kerlerec, Bourbon et Dauphine, borné d'un côté par la propriété de [illegible] et de l'autre côté par la propriété de [illegible], mesurant plus ou moins environ 21 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 134 pieds de profondeur, les lignes courant d'une façon parallèle jusqu'à une certaine profondeur, puis se formant à une certaine distance de façon à former un point ou angle. Les améliorations comprennent les bâtisses connues par le numéro municipal 36 rue Kerlerec (anciennement [illegible]) ayant quelque huit chambres, un cabinet, lieux d'aisance et hydrant.

3o Un morceau ou une portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 519 borné par les rues Gravier, Commune, Johnson et Galvez, [illegible] Bringier, voyer, daté le 20 avril 1849, déposé au bureau de D. L. McCay, [illegible] de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage avec deux chambres et cuisine, citerne, petit hangar, poulailler, etc., connu par le No municipal 464 rue Gravier.

Conditions—Une moitié de l'enchère ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, à douze mois de crédit avec 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à paiement, avec 5 pour cent en cas de procédures pour le paiement de la dite balance [illegible] garantie par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et par la clause d'assurance usuelle.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 fév—18 25—3 10 17 24 mars

Dans l'affaire des mineurs Ducongé.

No 23,044.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable [illegible], juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 janvier 1888, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une portion de terre, la partie du fond de la propriété désignée par le numéro municipal 181 rue Douane, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bourbon, Dauphine et Bienville et mesurant, sur une ligne parallèle avec la rue Douane et à une distance de 35 pieds 6 pouces de la dite rue, 32 pieds 3 pouces 7 lignes [illegible].

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chas. G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 fév—4 11 18 25—3 10 mars

Propriété améliorée dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et Galvez.

Succession de Lawrence Keeney.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20,875.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable [illegible], juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 janvier 1888, pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Johnson, désigné par le No 7 sur un plan dressé par L. Reizenstein [illegible] Castell notaire public; le dit lot de terre formant le coin des rues Gravier et Galvez, et mesurant d'après le dit plan 30 pieds de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 100 pieds [illegible], achetée par Alexander [illegible] passé pardevant W. J. Castell, notaire public, le 11 avril, 1871.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur, ensemble avec toutes les clauses de garanties usuelles ayant trait à l'assurance, aux frais d'avocat, frais et dépenses, etc. La partie à crédit du prix d'achat portera intérêt à 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année courante 1888.

Acte de vente pardevant Edward Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 janv—21 28—fév 4 11 18 25

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue Félicité.

Théo. Lilienthal vs ses créanciers.

No 20,834 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR VINCENT & CO.—ALEX. LEVY, encanteur — SAMEDI, 10 mars 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 octobre, 1887 et d'un ordre amendé daté du 30 janvier, 1888, de la même Cour dans l'affaire de la susdite insolvabilité, la propriété, ci après décrite, savoir—

Un certain terrain et les améliorations qui s'y trouvent ainsi que tout ce qui y appartient situé dans le plus beau district de cette ville et désigné par le numéro quinze dans l'ilet borné par les rues Félicité, Camp, Chestnut et Ste Marie sur un plan dressé par Hugh Grant voyer le 13 mars 1849, et déposé [illegible] J. F. Gilly, alors notaire en cette ville. Le dit terrain mesure 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de façade à la rue Félicité sur une profondeur de 187 pieds 11 pouces sur la ligne du terrain No 14, et 192 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du lot No 16 et 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur une allée [illegible].

Conditions comme suit, à savoir:

Un quart ou plus comptant et le reste en un crédit d'un, deux et trois ans ou moins au gré des acquéreurs et les paiements à crédit faits par des billets d'acquéreurs portant intérêt de sept pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement, [illegible] le transfert de police [illegible].

Actes de vente pardevant G. W. Christy, notaire au frais des acquéreurs.
L'acquéreur doit assumer et payer les taxes 1888.
Un dépôt de dix pour cent comptant sera exigé après l'adjudication pour lier la vente.
5 fév—5 15 22 29—mars 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Catherine Potthoff vs. ses créanciers—No 22,975—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de la pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 14 février 1888, à 11 heures a. m., pour voter sur son application pour un répit de un, deux et trois ans, pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt, que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens de la dite Mme Potthoff soient suspendues.
Nlle-Orléans 7 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 janv—31 jan 14 fév